

INTÉRESSEMENT Et Plan Épargne Groupe

L'UNSA vous informe :



La SNCF vient de communiquer officiellement **les montants des sommes versées aux salariés** au titre de l'intéressement 2016, **négocié et validé par l'UNSA**. Cet intéressement financier sera versé à la fin du premier semestre, quel que soit le grade, le collège et le niveau de rémunération de l'agent.

- 1
- 401 € pour les agents rattachés à l'ÉPIC Mobilités toute l'année,
 - 449 € pour les agents rattachés à l'ÉPIC Réseau toute l'année (ex-RFF),
 - 425 € pour les agents ayant travaillé 6 mois à Mobilités, et 6 mois à Réseau,
 - **et 198 € + prime 200 € négociée et obtenue par l'UNSA conformément à l'esprit de la loi portant réforme du ferroviaire**, pour les agents ayant travaillé 6 mois à Mobilités, et actuellement rattachés à l'ÉPIC de tête SNCF.

Ces montants résultent, pour partie, du bilan financier consolidé publié par la SNCF pour l'exercice 2015 ; les critères globaux de calculs négociés étant en effet d'ordres "économiques", "industriels" et "sociaux".

- 2

Mi-avril 2016, chaque salarié éligible à l'intéressement va recevoir un courrier indiquant le montant individuel perçu. Ce courrier contiendra également un bulletin d'option à compléter. **Sous 15 jours**, réponse devra être donnée concernant le choix individuel : perception sur fiche de paye au mois de mai, ou placement sur le Plan d'Épargne Groupe SNCF **avec défiscalisation des sommes versées**. Sans réponse, placement par défaut sur le PEG. (Une combinaison des 2 options est possible)



- 3

Épargne salariale : La SNCF a instauré un Plan d'Épargne Entreprise dès 1989. Actuellement chaque salarié SNCF, après 3 mois de présence, peut adhérer et souscrire sur 2 fonds : Épargne « Saphir » ou « Horizon solidaire ». Les sommes sont bloquées 4 ans et demi avec de nombreux cas de déblocages anticipés. (Mariage, PACS, construction de maison,...). L'UNSA a négocié et validé en 2015 un Plan d'Épargne Groupe, tout en faisant évoluer l'**abondement* maxi de 250 à 300 €**. Il s'est substitué au PEE en janvier 2016, renforçant la cohésion sociale des 3 ÉPIC. L'organisme collecteur et de gestion pour le GPF SNCF est Natixis.

* **Contribution SNCF maxi pour un versement de 1500 €.**
(Jusqu'à 500 € : 30 %, de 501 € à 1000 € : 20 %, de 1001 € à 1500 € : 10 %)



NATIXIS
INTERÉPARGNE

Pôles RH, note RH PEE sur Intranet
Natixis Interépargne Service 8060 14029 Caen Cedex 9
www.interepargne.natixis.com

Paris, le 31 mars 2016



Négociations payantes !



Salarié-e de la SNCF :
je veux un syndicat
autonome, je veux
un syndicat moderne
et utile,
je veux un syndicat
qui me renseigne,
je veux un syndicat
qui s'occupe de moi !!!

